MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00203 U6201
Adresse du projet :17 RUE EDOUARD FROISSART 62300 Lens
Déposé en mairie le : 02/09/2026
Reçu au service le : 08/09/2026
Nature des travaux: 08131 Installation de panneaux solaires

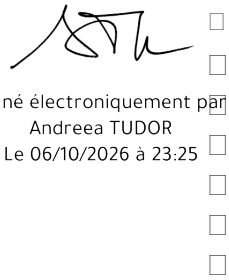
Demandeur :
Monsieur VANDERHAEGEN Morgan
17 rue Edouard Froissart
62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,
L'architecte des Bâtiments de France formule les observations suivantes :
- Il convient de regrouper les panneaux en partie basse de la toiture, afin de composer une forme géométrique simple sur toute la longueur du versant, et ainsi limiter leur impact visuel dans le paysage des toitures de la ville.
- Les profils d'ossature métallique apparents doivent être de teinte sombre mate.
- Les panneaux lisses, mats, doivent être anti-réfléchissants et d'une teinte sombre uniforme sans effets à facettes ou lignes argentées apparentes.

Fait à Arras



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.